

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 30

D23.092

L'an deux mille vingt-trois,

le douze octobre,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), POQUET Pascal, DE SOUSA Guy, MALZAC Claude et CAYREL Jean-Claude.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.092 : DEMANDE DE SUBVENTION CHEMIN URBAIN V

M. le Président précise que l'association des amis du bienheureux pape Urbain V a sollicité par courrier du 8/8/2023 la CC ALCT pour obtenir une subvention. Le tracé du chemin qui part de Nasbinals pour rejoindre Avignon concerne la partie Aubrac du territoire sur environ une dizaine de kilomètres.

Si l'on considère que cet itinéraire pourrait être assimilé à celui de Saint Guilhem (environ 60 -70km sur le territoire de la CC ALCT) une subvention d'un montant de 150€ peut être suggérée pour le chemin Urbain V.

Où l'exposé et après en avoir délibéré
Le Conseil communautaire,

CONSIDERNANT que le sentier de randonnée Urbain V contribue à l'attractivité du territoire et à dynamiser son économie touristique,

CONSIDERNANT que le tracé de l'itinéraire traverse la partie nord du territoire de la communauté de commune,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'association des amis du bienheureux pape Urbain V.

AUTORISE, Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 20 octobre 2023,
Le Président.

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL